

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 31 octobre 2019

Le trente-et-un octobre deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS: MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, M. Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Isabelle LIVI, Séverine MARTIGNAC,

ABSENT(S): Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE: Isabelle LIVI

DATE DE CONVOCATION: 22 octobre 2019

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification et l'approbation des statuts du Syndicat du Limargue.

Les élus présents donnent leur accord à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Courrier de M. Damien Delpech informant de la création de son entreprise de travaux agricoles (dont le taillage de haies) et proposant ses services.
- Mise à disposition du programme de la saison 2019/2020 du Théâtre de l'Usine à Saint-Céré.
- Mise à disposition du n°32 des « Causseries, l'agenda des animations » du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

Tél.: 05.65.33.60.62 Fax: 05.65.33.18.99 Courriel: mairie@alvignac.fr Site: http://www.alvignac.fr

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue:

Travaux effectués par les agents :

- Débit d'arbres tombés à la Source Salmière et au Samayou.
- Ramassage des feuilles une fois par semaine.
- Entretien du cimetière (taille, vider les fosses et les poubelles).
- Enlèvement des affiches et des banderoles du marché du dimanche matin.
- Entretien sur l'éclairage public.
- Mise en place d'étagères au Foyer Rural (prévoir d'en acheter).
- Installation du jeu extérieur à l'école.
- Nettoyage du Monuments aux Morts.

Route du Théron: l'entreprise TPJ a réalisé le goudronnage le 30/10/2019.

Ce travail a été fait sur de la grave émulsion humide et vu les conditions météo de la nuit suivante (10mm d'eau sont tombés), il faudra vérifier la solidité de ces travaux au printemps.

Monsieur le Maire fait un point sur les membres de l'équipe technique :

- Un agent en CDD a terminé son contrat ce jour.
- Un agent a des problèmes de santé et a prolongé son mi-temps thérapeutique jusqu'au 29/01/2020.
- Un nouvel agent a été recruté et prendra ses fonctions le 02/01/2020. C'est une personne expérimentée qui était déjà en poste dans une autre collectivité.
- Un contrat d'apprentissage a été signé ce jour avec le CFAA de Lacapelle-Marival : l'apprenti sera stagiaire pour les mois de novembre et décembre, puis apprenti à compter du 02/01/2020, pour des raisons administratives et financières.
 - Le recrutement de cet apprenti va permettre de le former pendant deux ans et ainsi avoir une personne qualifiée qui pourra être embauchée à la fin du contrat d'apprentissage.

K. Campdoras-Ragon:

Marché de Noël :

Il aura lieu du 20 au 22 décembre 2019.

L'APE a accepté de faire son marché de Noël sur la place du marché en même temps.

L'école Notre Dame doit confirmer la tenue d'un stand à cette occasion.

Plusieurs animations sont envisagées :

- Concert (Ph. Kerninon cherche un prestataire),
- Père Noël (à trouver),
- Photographe: K. Campdoras-Ragon se charge de prendre les photos,
- Animations : proposition de l'installation d'un manège (600 € pour trois jours) et/ou d'une structure gonflable (350€/jour) qu'il faudrait récupérer à Sarlat.
 - Les élus font le choix du manège (le même que celui du marché de Noël de Carennac). La mairie prendra en charge le coût.
- Exposants : ceux présents sur le marché du dimanche matin ne seront pas forcément présents et sont réticents sur la durée.
- Stands : 4 petits et 1 grand chapiteau ont été réservés auprès de Cauvaldor. Les relancer pour la convention.

- Animation générale du marché :
 - Vendredi 20/12 : l'APE se chargera de la vente des huitres et tiendra la buvette.
 - Samedi 21/12: le poissonnier pourrait faire une dégustation de ses produits le midi et prévoir un repas/concert le soir. Va se poser le problème du chauffage pour un repas le soir.
 - o Dimanche 22/12 : proposition d'une randonnée de Noël payante.

Voir avec le Comité des Fêtes pour tenir la buvette les samedi et dimanche, et avec le Club des Aînés pour organiser la randonnée du dimanche.

- Prévoir des guirlandes pour éclairer le marché.
- K. Campdoras-Ragon réalisera un programme des festivités.

JM Cancès:

Remercie le Maire pour la distribution du courrier concernant les problèmes de fissures sur les habitations suite à la canicule de cet été.

Il fait remarquer qu'il faudrait rajouter Belambra sur la liste des tournées de distribution.

Ph. Kerninon:

<u>Bulletin municipal de fin d'année :</u> vu les prochaines élections municipales il faut se renseigner sur la règlementation afin de ne pas commettre d'impair.

SIVU l'Etoile: Les bacs pour le jardin de l'école sont installés.

Comité des Fêtes : l'assemblée générale a lieu samedi 2 novembre.

En ce qui concerne l'organisation de la prochaine fête votive, il faut monter un projet pour la sécurité suite aux incidents de cette année. En fonction du coût, le Comité n'est pas certain d'organiser cette animation en 2020 : l'estimation financière pour avoir la quantité de barrières adéquates pour fermer le site est d'environ 6 000 €. La Préfecture doit transmettre une liste d'agences de sécurité à qui il faudra faire appel.

Atelier d'échecs : une réunion sera organisée le 12/11/2019 à 20h30 au Foyer Rural.

E. Branche et S. Martignac:

Noël des Enfants: le spectacle est programmé le samedi 30 novembre (77 invitations).

<u>Repas des Anciens</u>: aura lieu le dimanche 1^{er} décembre au foyer rural avec un traiteur (141 invitations). Le prix du repas est de 26,50 €.

Pour les anciens (de plus de 70 ans) ne venant pas au repas, une boîte de chocolat leur sera offerte.

<u>Transfert des archives communales</u> : les Archives Départementales rencontreront E. Branche et J. Levade le 06/11/19 pour savoir ce qu'il est possible d'archiver ou non.

I. Cépède-Lascoste :

<u>Bibliothèque</u>: cette activité a besoin d'être dynamisée. 5 personnes sont bénévoles pour gérer la bibliothèque.

Quelques idées pour attirer les lecteurs :

- Travailler beaucoup plus avec les écoles (Miers et Rocamadour),
- Organiser une exposition des dessins des enfants pour attirer les parents,
- Ouvrir plus longtemps le samedi matin et le mercredi,
- Ouvrir le jour du marché en saison,
- Un projet de concours pour le logo de la bibliothèque pourrait être lancé,
- Rencontrer les assistantes maternelles.

A terme, quand l'espace multiactivités sera construit, il faudra prévoir d'aménager le foyer rural en tiers lieu, sans oublier l'espace jeunes qui n'est pas utilisé.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

ESPACE MULTIACTIVITE

L'APD (Avant Projet Définitif) a été remis par la Maîtrise d'œuvre le 21/10/19. Les documents sont à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

L'APD correspond aux demandes, mais entre l'APS et l'APD, le budget prévisionnel a augmenté.

Une réunion aura lieu le 15/11/19 pour faire un point sur les modifications : le bardage bois initialement prévu est remis en cause du fait que ce matériau va griser avec le temps, mais il ne nécessite pas d'entretien.

Une deuxième option avait été proposée : le bois brûlé mais beaucoup plus cher.

Voir avec le cabinet d'architecte s'il est possible de fleurir les murs et s'ils peuvent proposer une autre solution pour le bardage (métal, fibres ciment).

PLU i-H

De nouveaux plans ont été envoyés par Cauvaldor.

Une réunion avec les élus est prévue le 05/11 à 20h30 pour les examiner et apporter les modifications souhaitées.

Celles-ci seront ensuite revues avec le service PLUi-H de Cauvaldor le 07/11 à Vayrac.

LA SOURCE SALMIERE

Les porteurs du projet ALVINA continuent leur parcours.

Le projet a été retenu par un incubateur/accélérateur de startup de Toulouse, NUBBO.

Alvina a missionné le bureau d'études ANTEA pour la réalisation du dossier d'agrément pour l'embouteillage et prendra en charge les frais afférents.

La société va être créée dès que le budget sera bouclé.

5) <u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER</u>

Le Maire présente aux élus la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par le Notaire et reçue depuis la dernière séance du Conseil Municipal : vente d'une maison du Village de Vacances Belambra, Domaine de Salgues.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ce bien ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

Tél.: 05.65.33.60.62 Fax: 05.65.33.18.99 Courriel: mairie@alvignac.fr Site: http://www.alvignac.fr

6) <u>APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)</u>

I. Cépède-Lascoste présente la C.L.E.CT. : elle est composée des représentants des communes et a pour rôle de choisir le mode de calcul pour le montant des charges, en cas de transfert de compétences.

Elle explique les différentes méthodes qui devront déterminer la somme que les communes verseront à Cauvaldor.

Pour ce faire, il convient d'approuver le rapport de la C.LE.C.T..

Vu, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIREN 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, abrogé et remplacé par l'arrêté SPG/2017/14 en date du 09 novembre 2017,

Vu, l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Considérant les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

Considérant la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 05 Septembre 2019 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire du 16 septembre 2019,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2019 annexé aux présentes.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 05 septembre 2019,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

7) RESILIATION DE L'ADHESION A AGEDI

Le Maire rappelle aux élus que la commune adhère au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I dans le cadre de l'utilisation du logiciel de gestion cadastrale « CAD COM ».

La mise à disposition de logiciels en matière de cadastre et d'urbanisme étant maintenant assurée par la communauté de communes CAUVALDOR, l'adhésion au Syndicat n'a plus lieu d'être.

Il est donc nécessaire de résilier cette adhésion et ainsi demander l'arrêt des services CAD-COM.

Les élus, à l'unanimité, décident :

- de se retirer du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I à compter du 1er janvier 2020,
- de demander l'arrêt des services CAD-COM,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer la demande de résiliation et les pièces correspondantes qui seraient nécessaires.

8) APPROBATION DE L'AGENDA 21

Ph. Kerninon présente les 49 actions programmées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 Décembre 2013, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». L'obtention du label a été effective en 2014.

Suite à l'évaluation effectuée le 3 Mai 2018 (avec mise à jour en début d'année 2019) par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, Philippe Kerninon présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2 et la soumet au vote.

Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Epanouissement de tous les êtres humains.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2.

A. Terlizzi félicite et remercie Ph. Kerninon pour tout le travail accompli sur ce dossier.

9) TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est reconduite d'année en année, sauf renonciation expresse avant le 30 novembre 2019. Il est également possible de prendre une délibération fixant des exonérations.

Les élus choisissent :

- de ne pas modifier le taux d'imposition (1%),
- de ne pas fixer de taux différents par secteurs du territoire communal,
- de maintenir l'exonération pour les abris de jardin.

10) MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU LIMARGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil syndical du Limargue auquel la commune d'Alvignac-les-Eaux est adhérente, lors de sa séance du 17/10/2019, a approuvé la mise à jour de ses statuts.

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts.

La délibération du conseil syndical et les statuts sont présentés à l'assemblée.

Il convient de mentionner dans la délibération les compétences qui seront transférées au syndicat du Limargue :

- Compétence eau potable « production » : compétence obligatoire
- Compétence eau potable « distribution » : compétence optionnelle
- Compétence assainissement collectif : compétence optionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat du Limargue dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Mentionne qu'à ce jour aucune compétence n'est transférée au Syndicat du Limargue.

11) QUESTIONS DIVERSES

SANGLIERS

- La Fédération départementale des chasseurs a sollicité l'AMF pour la désignation des élus qui siègeront au sein des comités locaux de gestion cynégétique du sanglier sur chaque unité de gestion.
- O. Faure y siégeant déjà en tant que représentant des chasseurs, les représentants de la Commune seront D. Lagarrigue et I. Cépède-Lascoste.

PCS

A. Terlizzi présente le tableau de répartition des Relais de Quartier.

Une réunion de préparation de l'exercice prévu le 15/11/2019 aura lieu le Mercredi 6 Novembre à 20h30 au Foyer Rural avec les élus et les Relais de Quartier.

Label APICITE

La remise du prix obtenu par la Commune doit avoir lieu lors du Salon des Maires à Paris le 20/11/2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 28 Novembre 2019 à 20h 30.

Fin de séance à 23h30

ALFRED MATHIEU	DANIEL	ISABELLE CEPEDE-	PHILIPPE	OLIVIER
TERLIZZI	LAGARRIGUE	LASCOSTE	KERNINON	FAURE
KARL		SEVERINE	ISABELLE	ANNE
CAMPDORAS-RAGON		MARTIGNAC	LIVI	GIETHLEN
EDWIGE	EDITH	JEAN-MICHEL	ANAEL	ALEXA
LAVAL	BRANCHE	CANCES	MARTIN	OSMONT

Tél.: 05.65.33.60.62 Fax: 05.65.33.18.99 Courriel: mairie@alvignac.fr Site: http://www.alvignac.fr